



# Comment utiliser mon écocentre?

## Heures d'ouverture

Ouvert à partir du premier samedi de mai jusqu'au dernier samedi d'octobre

Samedi : 9 h à 12 h – 12 h 30 à 15 h 45

L'écocentre est situé au 139, rue Principale

Pour des informations supplémentaires :  
(819) 983-2000 poste 2701  
(du lundi au vendredi)

## Étapes à suivre avant

### d'accéder à l'écocentre

- ❖ Triez vos matières avant de les apporter à l'écocentre
- ❖ Apportez une preuve de résidence
- ❖ Présentez-vous et attendez le préposé à l'entrée de l'écocentre

## Quelques règles à suivre

- ❖ Respecter la signalisation sur le site
- ❖ Respecter les consignes du préposé en tout temps
- ❖ Déposer les matières à l'endroit indiqué par le préposé
- ❖ Ne pas accéder au site avant d'avoir montré sa preuve de résidence au préposé
- ❖ Ne pas fumer sur le site
- ❖ Éteindre le moteur de votre véhicule avant de décharger les matières
- ❖ Placer manuellement les matières dans les conteneurs
- ❖ Ne pas descendre dans les conteneurs
- ❖ Ne pas récupérer des matières déjà déposées dans les conteneurs
- ❖ Ne pas excéder une vitesse de 10 km/h
- ❖ Les RDD doivent être placés sur la table désignée par le préposé
- ❖ Conserver le site propre
- ❖ Ne pas transvider des produits liquides sur le site
- ❖ Aucun dépôt de matières n'est autorisé en dehors des heures d'ouverture

## Qui peut utiliser l'écocentre?

- ❖ Seuls les citoyens de Ripon ont accès à l'écocentre
- ❖ Un entrepreneur qui présente une preuve de résidence accompagnée d'une copie du permis de construction ou de rénovation délivré par la municipalité de Ripon

## Tarifs en vigueur

Actuellement, il n'y a aucun frais pour les matières acceptées

La municipalité se réserve le droit d'imposer des tarifs sur certains items, si elle l'estime nécessaire

## Matières acceptées

Matériaux de construction, métaux, résidus verts, résidus domestiques dangereux, huile, batteries, lampes UV, néons, bonbonnes de gaz, appareils ménagers et électroniques, pneus, meubles sans rembourrage et encombrants

## Matières refusées à

### l'écocentre

- ❖ Matières qui sont récupérées lors des collectes des ordures ou de recyclage
- ❖ Carcasses d'animaux  
Communiquer avec une entreprise d'équarrissage
- ❖ Carcasses de véhicules  
Communiquer avec un recycleur d'automobiles
- ❖ Carcasses de bateaux  
Communiquer avec Excavation Lirette ou votre fournisseur
- ❖ Déchets biomédicaux  
Les apporter au CLSC ou à votre clinique
- ❖ Médicaments  
Les apporter à la pharmacie
- ❖ Produits explosifs (armes, munitions, feux d'artifice)  
Communiquer avec le 911
- ❖ Terre contaminée
- ❖ Amiante  
Lieu technique d'enfouissement BFI, consulter le site de Santé Canada